

Module 3 – Les droits des Autochtones



Canoé du peuple Haïda à Haïda Gwaii
en Colombie- Britannique — © Colin.

FICHE DE L'ÉLÈVE

A. Histoire des droits des Autochtones au Canada

A.1. L'impact de la colonisation sur la vie des Autochtones

Avant la colonisation

Les Autochtones habitaient le Canada bien avant l'arrivée des premiers colons. Ils avaient leurs propres coutumes et les moyens de subvenir à leurs besoins. Par exemple, certains peuples étaient nomades, d'autres étaient sédentaires et ils pouvaient s'adonner librement à la chasse et à la pêche.



Le totem est un objet rituel pour certaines communautés autochtones. Totems Stanley Park — © Brizardh



Peuples autochtones - Définition

- **Premières Nations** : Peuple autochtone étant les premières personnes ou occupants à habiter les territoires qui constituent aujourd'hui le Canada.
 - **Inuit** : Peuple autochtone habitant principalement dans le Grand Nord du Canada, aussi connu comme étant Inuit Nunangat.
 - **Métis** : Peuple d'origine autochtone et européen, formant une Nation principalement dans l'Ouest du Canada.
-

Après la colonisation

La colonisation a changé leurs vies. Les colons se sont approprié les terres du Canada et ils ont imposé leur mode de fonctionnement en société. Les Autochtones ne pouvaient plus faire librement leurs activités ou respecter leurs coutumes. Il pouvait être interdit de faire des danses traditionnelles. Nombreuses communautés autochtones ont été obligés de vivre dans des réserves.



Réserve – définition

Une **réserve** désigne un territoire qui est détenu par le gouvernement du Canada, mais qui est réservé aux Autochtones. Il y a des règles qui s'appliquent seulement dans les réserves. Plusieurs communautés autochtones vivent aussi à l'extérieur des réserves.



Exemple de loi discriminatoire : Loi sur les Indiens

- En 1876, le gouvernement du Canada a créé la Loi sur les Indiens. Cette loi imposait plusieurs règles discriminatoires qui traitaient différemment les peuples autochtones.
- Elle avait pour but d'assimiler les Autochtones. Il était interdit pour les Autochtones de faire leurs activités culturelles et d'exprimer leur identité.
- La Loi a évolué à travers le temps et beaucoup des règles discriminatoires ont été supprimées. En revanche, plusieurs groupes autochtones sont insatisfaits de la version actuelle de cette loi.

Les Autochtones sont aussi victimes de discrimination. Les pensionnats autochtones, créés par le Gouvernement du Canada et gérés par des communautés religieuses, en sont un exemple. Les jeunes et les enfants étaient retirés de leurs maisons pour se faire éduquer : leur culture et langue était dénigrées. De plus, plusieurs enfants autochtones ont été victimes d'abus dans les pensionnats.

**Les traités (9 min 25)**

Au cours de l'histoire du Canada, des traités ont été négociés entre les peuples autochtones et les peuples colonisateurs. Or, l'interprétation du traité faite par les Autochtones n'est pas la même que celle du gouvernement du Canada.

Pour en savoir plus, visionner : Les traités : promesses brisées : <https://relations-autochtones.ca/>

Source : Relations autochtones

**Pour en apprendre plus sur les pensionnats**

Pensionnats autochtones : 150 ans d'injustice à réparer : <https://www.cliquezjustice.ca/dossiers-speciaux/pensionnats-autochtones-150-ans-d-injustice-a-reparer>

Source : CliquezJustice.ca

**Vidéo à découvrir (11 min 52)**

Les pensionnats et la rafle des années 60 : <https://relations-autochtones.ca/>

Source : Relations autochtones

A.2. La reconnaissance des droits autochtones

Dans la **Loi constitutionnelle de 1867**, il n'y a aucun droit accordé spécialement aux peuples autochtones. Cette loi accorde au gouvernement fédéral le droit de prendre les décisions au sujet des Autochtones.

En **1982, Loi constitutionnelle de 1982** est adoptée pour être incluse dans la Constitution du Canada. Elle inclut la Charte canadienne qui protège les droits des tous les Canadiens et Canadiennes, y compris les Peuples autochtones.

De plus, en plus de la Charte, la **Loi constitutionnelle de 1982** garantit des **droits propres aux Peuples autochtones**. Ces droits proviennent soit de traités ou des droits ancestraux. Ces droits sont importants, parce qu'ils permettent aux Autochtones de pratiquer certaines de leurs traditions, de leur culture et de protéger leur environnement, par exemple :

- **Un groupe autochtone est propriétaire d'un territoire.** Dans un tel cas, le gouvernement doit consulter le groupe autochtone avant d'entreprendre un projet qui peut leur nuire sur ce territoire.
- **Un groupe autochtone a le droit de faire une activité traditionnelle.** Par exemple, un groupe autochtone peut avoir le droit de pêcher dans une rivière. Les membres de ce groupe peuvent pêcher sans permis et aux moments de leur choix. Alors, le gouvernement ne peut limiter ce droit que dans des situations exceptionnelles.

B. Étude de cas : Clyde River



Source : Photo de Clyde River prise par [Ansgar Walk](#)

i Clyde River est une affaire judiciaire réelle

B.1. Le projet

Lis la partie 1 du cas Clyde River :

Le cas Clyde River – Partie 1

Le **hameau de Clyde River** est situé au Nunavut. Un hameau est un ensemble de maisons à l'extérieur d'un village. Plusieurs **Inuits** vivent dans cette communauté.

Pour eux les animaux sont très importants, par exemple :

- la baleine,
- le narval,
- le phoque, et
- l'ours polaire.

Ces animaux leur permettent, entre autres, de se nourrir, de maintenir leur culture, de faire des rites et d'avoir des activités économiques.

Un **Groupe** d'entreprises souhaite exploiter des ressources pétrolières et gazières. Pour y arriver, le **Groupe** doit faire des **tests sismiques** au Nunavut. En d'autres mots, c'est-à-dire qu'il doit causer volontairement des tremblements de terre sur le hameau.

Les **Inuits du hameau** s'opposent au projet en raison des conséquences des tremblements de terre sur les animaux.

Pour faire les tests, le Groupe a besoin de l'autorisation du **gouvernement**.

Questions – Partie 1

1. Quel est le projet qui cause un conflit ?

Réponse :

2. Qui souhaite entreprendre le projet ? Pourquoi ?

Réponse :

3. Qui s'oppose au projet ? Pourquoi ?

Réponse :

4. Selon toi, qu'est-ce que le gouvernement doit faire avant de prendre une décision ?

Réponse :

B.2. Les droits autochtones

Lis la partie 2 du cas Clyde River et réponds aux questions.

Le cas Clyde River – Partie 2

Le gouvernement autorise le projet. Alors, les **Inuits du hameau de Clyde River** contestent la décision devant les tribunaux. Finalement, la Cour suprême se penche sur la question et règle le conflit :

- Les droits des **Inuits du hameau de Clyde River** sont protégés par la Constitution du Canada. Leurs droits se retrouvent dans un traité.
- Dans ce cas, le gouvernement n'a pas consulté de façon appropriée les communautés autochtones.
- Donc, la permission de faire des tests sismiques est annulée.

Question – Partie 2

Selon toi, en prenant l'exemple du hameau de Clyde River, pourquoi est-ce que la Constitution du Canada est importante pour les peuples autochtones ?

Réponse :

C. Les droits des Autochtones aujourd'hui

Encore aujourd'hui, les Autochtones au Canada vivent les conséquences de la colonisation et ils sont toujours victimes de discrimination. Par exemple :

- En mars 2021, il y avait 38 communautés autochtones sans eau potable au Canada.

Source : La Presse

- Les Autochtones sont surreprésentés dans les prisons.

Source : Ministère de la justice

- Les femmes et les filles autochtones ont plus de chances d'être portées disparues ou d'être assassinées.

Source : Encyclopédie canadienne

Il est donc essentiel, pour toute personne au Canada, de lutter contre la discrimination et la reconnaissance des droits des peuples autochtones.



Art inuit en en Colombie-Britannique — ©

Robert Cocquyt

D. Bibliographie

Vous souhaitez faire des recherches complémentaires ?

Faites attention à vos sources ! Le droit peut varier d'une province ou d'un territoire à l'autre.

- Pour en savoir plus sur la common law en vigueur au Canada, visitez : www.CliquezJustice.ca
- Pour une définition simple de termes juridiques, visitez : www.cliquezjustice.ca/glossaire

CliquezJustice.ca, « Exploitation des ressources naturelles: Le gouvernement doit-il consulter les peuples autochtones? » En ligne : <https://www.cliquezjustice.ca/dossiers-speciaux/exploitation-des-ressources-naturelles-le-gouvernement-doit-il-consulter-les>

CliquezJustice.ca, « Pêcher sur une réserve autochtone » En ligne : <https://www.cliquezjustice.ca/vos-droits/pecher-sur-une-reserve-autochtone>

CliquezJustice.ca, « Pensionnats autochtones : 150 ans d'injustice à réparer » En ligne : <https://cliquezjustice.ca/dossiers-speciaux/pensionnats-autochtones-150-ans-d-injustice-a-reparer>

CliquezJustice.ca, « Terres autochtones : pourquoi des revendications territoriales au Canada et quel est l'impact ? » En ligne : <https://www.cliquezjustice.ca/dossiers-speciaux/terres-autochtones-pourquoi-des-revendications-territoriales-au-canada-et-quel-est>

L'Encyclopédie canadienne, « Femmes et filles autochtones disparues et assassinées au Canada ». En ligne : <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/missing-and-murdered-indigenous-women-and-girls-in-canada>

La Presse, « Encore 38 communautés autochtones sans eau potable au pays ». En ligne : <https://www.lapresse.ca/actualites/national/2021-03-10/encore-38-communaut-es-autochtones-sans-eau-potable-au-pays.php>

Ministère de la Justice, « La lumière sur l'arrêt Gladue : défis, expériences et possibilités dans le système de justice pénale canadien ». En ligne : <https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jr/gladue/index.html>

Relations Autochtones, « Les pensionnats et la rafle des années 60 ». En ligne : <https://relations-autochtones.ca/>

Relations Autochtones, « Les traités : promesses brisées ». En ligne : <https://relations-autochtones.ca/>

Cette ressource a été créée par l'Association des juristes d'expression française de l'Ontario dans le cadre du projet CliquezJustice.ca.

© 2021 Association des juristes d'expression française de l'Ontario

ajef  Association des juristes
d'expression française
de l'Ontario